

**Séance du 05/02/2025
Délibération n°2 -05022025**

OBJET : Demande de subvention complémentaire 2024 AFR d'Astillé - Courbeveille

M. Jean-Eudes GAUBERT, en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, expose au conseil d'administration,

L'association Familles Rurales d'Astillé-Courbeveille sollicite une subvention complémentaire pour l'année 2024, en raison d'un déficit financier constaté en fin d'exercice pour l'accueil de loisirs qu'elle gère.

Malgré leurs efforts pour gérer au mieux leur budget et maintenir l'équilibre financier de leur structure (augmentation des tarifs, suppression de la navette du soir), l'association fait face à un écart entre les recettes et les dépenses, principalement en raison de l'embauche de personnel en remplacement pour congés maternité, une baisse de fréquentation, l'augmentation des coûts. Le déficit enregistré à la clôture de l'exercice s'élève à 3275.45 €. Cette situation compromet la pérennité du service et met en péril le bon fonctionnement de notre structure ainsi que la qualité d'accueil des familles.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 3275.45 € afin de couvrir ce déficit et d'assurer la continuité de l'accueil destiné aux familles du territoire.

En 2024, la subvention sollicitée du CIAS est de 37 288€ et attribuée 35 100€. En 2025, la subvention sollicitée est de 38 863€.

Il est essentiel de revoir le montant des subventions 2025 pour les soutenir

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇒ **DECIDE** octroyer une subvention complémentaire de 3275 € à l'Association Familles Rurales d'Astillé-Courbeveille,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document s'y rapportant et procéder aux écritures comptables nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 20

Pour EXTRAIT CONFORME

Vote :

CRAON le 05 Février 2025

POUR : 20

Philippe GUTARD

CONTRE : 00

Vice-président

ABSTENTION : 00



Département de la Mayenne
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, TISON Hervé, GOHIER Odile, GODARD Chantal, RESTIF Vincent, PLANCHAIS Raymond, BOURDAIS Christophe, TESSIER Jean-Pierre, DEMENAIS Marie-Hélène,

EXCUSÉS : - Mme DESHOMMES Catherine / Mme GUIOULLIER Anaïs / Mme RENAULT Patricia
- Mme MAHIER Aurélie / Mme GUIOULLIER Anaïs / M LANGOUËT Christophe
- Mme MILCENT Corinne / Mme PAILLARD Anne / Mme SORIEUX Vanessa

Mme MANCEAU Laurence donne pouvoir à Mme DE FARCY DE PONFARCY Christine
Mme TRICOT Marina donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes